



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE de l'Afac-Agroforesteries 24 avril 2015 au ministère de l'agriculture

NB : dans l'ensemble des textes, vous trouverez la nouvelle dénomination
Afac-Agroforesteries ou Afac-A

Présents le 24 avril 2015		
ASFAUX	Denis	Association Française d'Agroforesterie
BALNY	Philippe	CGAAER
BAUDIN	Marin	CAUE de la Creuse
BERTHOUD	Marie-Hélène	SCICBBE
BOISRAMÉ	Margaux	Mission Bocage
BOUTAUD	Michel	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes
BRIMONT	Fabien	Espaces naturels régionaux
BRUNIAU	Anne-Sophie	Arbres & Territoires
CIROU	Eric	Chambre d'agriculture 17
CLEMENT	Olivier	FRC Pays de la Loire
DOMALLAIN	Denis	CGAAER
GABORY	Yves	Mission Bocage
GION	Françoise	ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE
GUESDON	Nathalie	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
GUILLET	Philippe	Chambre d'agri 72
HIROU	Philippe	EHESS
HUGONNENC	Sophie	Sophie HUGONNENC
KERYER	Françoise	Conseil départemental des Côtes d'Armor
LOPPION	Yann	Association Française d'Agroforesterie
MARCEL	Odile	AFAC-agroforesteries
MONIER	Sylvie	Mission Haies Auvergne - Union Régionale des Forêts d'Auvergne
NEVOUX	Laurent	B2E
PELOSSE	Karine	Maison de la Nature et Environnement 65
POIMBOEUF	Cathy	FNE FC
POINTEREAU	Paule	Afac-Agroforesteries
ROUSSEAU	Clément	Mission Bocage
SANSON	Baptiste	Centre Ecodéveloppement de Villarceaux
THOMASSET	Sophie	Fondation Yves Rocher
TROLLE	Arnaud	Savoir-Faire & Co

Les statuts de l'Afac-Agroforesteries

Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire par la présentation des nouveaux statuts de l'association. Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité avec 22 votes « pour » / 1 abstention / 0 vote « contre ».

Rapport moral de l'Afac-Agroforesteries

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire par la présentation du rapport moral de l'association. Aucune modification n'a été proposée. Il a été adopté à l'unanimité avec 22 votes « pour » / 2 abstentions / 0 vote « contre ».

Compte de résultat 2014 / Bilan 2014 / Budget prévisionnel 2015

Philippe Hirou, au nom de Françoise Sire, a présenté le bilan comptable de l'association. Après prises en compte de modifications, il a été adopté à l'unanimité avec 22 votes « pour » / 2 abstentions / 0 vote « contre ».

Dans le compte de résultat 2014

Modifications :

Le mot : « *BENEFICE* »

a été remplacé par : « *excédents de fonctionnement* » (car une association loi 1901 ne peut pas faire de bénéfices) et déplacé dans la colonne « *CHARGES* ».

Dans le bilan 2014

RAS

Dans le budget prévisionnel 2015

Modifications :

Au nom : « *ONVAR* »

est rajouté la mention : « *sous-traitance Afac-Agroforesteries* »

Remarques générales du bilan comptable :

L'Afac-A est une association qui se porte bien, mais les sommes qui apparaissent dans ce bilan ne sont pas forcément très importantes pour une association d'ordre national. Il faudrait des moyens plus importants.

Pour cela, Philippe Balny fait la proposition d'augmenter le prix des adhésions et de maintenir un bon niveau d'adhérents afin que cela constitue un budget conséquent pour la future structure.

Cette proposition a suscité un débat entre ressource des structures adhérentes et montant des adhésions :

- moduler le montant de l'adhésion en fonction du nombre de salariés de la structure
- prendre en considération le temps bénévole passé pour une structure dans l'adhésion

- insister sur le fait que beaucoup de structures adhérentes sont des petites structures avec peu de moyens

Liste des candidatures au CA 2015 de l'Afac-Agroforesteries

Baptiste Sanson a présenté la liste des candidats qui se sont présentés pour intégrer le nouveau conseil d'administration de l'Afac-A composé de 3 collèges qui réunissent chacun 7 administrateurs. Voici la nouvelle composition du CA 2015 par collège, votée à l'unanimité avec 22 votes « pour » / 2 abstentions / 0 vote « contre » :

Pour le collège 1

Ont été **renouvelés** :

- Françoise Sire (Prom'haies Poitou-Charentes)
- Sylvie Monnier (Mission Haies Auvergne)
- Laurent Nevoux (SCIC Bois Bocage Energie)
- Pascal Lecaunday (FABM) représenté de façon permanente par Eddy Cléran
- Nathalie Hewison (Afac Midi-Pyrénées)

Ont été **élus** :

- Yves Gabory (Mison Bocage)
- Fabien Liagre (Agroof)

Pour le collège 2

Ont été **renouvelés** :

- Bernard Baudin (Fédération Nationale des Chasseurs) représenté de façon permanente par Olivier Clément (Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire)
- Marin Baudin (CAUE de la Creuse (23))
- Baptiste Sanson (Centre Ecodeveloppement de Villarceaux)
- Patricia Busserolle (CREN Poitou-Charentes) représentée de façon permanente par Michel Boutaud
- Dominique Bordeaux (Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire)

Ont été **élus** :

- Catherine Moret (ATBVB)
- Frédéric Coulon (Solagro)

Pour le collège 3

Ont été **renouvelés** :

- Philippe Hirou (EHESS Paris)
- Odile Marcel (La Compagnie du Paysage)
- Johanna Villenave-Chasset (Bureau d'étude Flor'Insectes)
- Françoise Keryer (Conseil général Côte d'Armor (22) – adhère à titre individuel)

Ont été **élus** :

- Xavier Devaux (Conseil général de la Creuse (23) – adhère à titre individuel)
- Pascal Laigle (retraité – anciennement Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement)
- David Grandgirard (Institut Polytechnique La Salle Beauvais)

Au total, la composition du CA 2015 intègre 7 nouvelles personnes.

Rapport d'activité 2014 de l'Afac-Agroforesteries

Le rapport d'activité 2014 de l'Afac-Agroforesteries a été présenté par la présidente Mme Odile Marcel. Il a été adopté à l'unanimité avec 22 votes « pour » / 2 abstentions / 0 vote « contre ». Voici le compte- rendu des différentes remarques, faites par l'assemblée, relatives à chaque point du rapport ainsi que les propositions de modifications à apporter au rapport d'activité.

point n°1 : Animation du réseau

Remarques :

Depuis sa création l'Afac-A a réuni 272 adhérents. Actuellement, près de 80 structures sont adhérentes. Une relance des adhésions est prévue prochainement.

Modifications :

Le nom du programme : « Plantons ! »

a été modifié par : « *Plantons l'arbre champêtre* » pour la saison 2013-2014 et par « *Plantons 2 millions d'arbres en France* » pour la saison 2014-2015.

La phrase : « *mécénat Yves Rocher* »

a été modifiée par : « *mécénat de la Fondation Yves Rocher* »

point n°2 : Encadrement et suivi des opérations « Plantons ! » pour la Fondation Yves Rocher

Remarques :

- Dans les différents documents communiquant sur le programme *Plantons l'arbre champêtre* il faut enlever l'adjectif « basse » à haie, car fréquemment la haie inclut des arbres.
- Les opérateurs du programme *Plantons l'arbre champêtre* demandent à ce que l'Afac-A stabilise les données que les opérateurs doivent remplir pour le bilan annuel de leurs plantations. De plus, les opérateurs souhaitent avoir le tableau de données à remplir en amont des plantations car chercher a posteriori les informations demande trop de temps. Pour répondre à ces remarques, la salariée de l'Afac-A répond que les données récoltées précédemment par une carte google (pour la saison 2013-2014), ne sont pas exploitables. C'est pour cette raison que le bilan, de cette dernière saison, demandé aux opérateurs, est un tableau sous format excel. L'Afac-A s'en servira pour générer ensuite une carte au format SIG des sites de plantation, chacun renseigné précisément (nombre de plants, type de plantation, type de paillage, ...). La responsable du programme *Plantons pour la planète* à la Fondation Yves Rocher (Sophie Thomasset), annonce qu'un nouveau format de bilan (tableau de bord, bilan de plantation) sera demandé à tout ces

partenaires au niveau international. Le contenu de ce tableau (les données demandées aux opérateurs) est en cours de modification par la salariée de l'Afac-A pour qu'il soit adapté à la France et à ce que les opérateurs peuvent fournir comme données. Ce tableau excel de bilan de plantation sera soumis à un comité de relecture composé d'Eric Cirou, d'Yves Gabory, de Sophie Hugonnec, de Sylvie Monier, de Laurent Nevoux et de Françoise Keryer.

- Les opérateurs informent qu'ils n'ont aucune information concernant les pépiniéristes.
- La Fondation Yves Rocher attend comme bilan des 2 millions d'arbres que l'Afac-A mette en avant ce que ce programme apporte à l'association (nouveaux adhérents intégrés chaque année grâce à ce programme, ...).
- Il a été souligné que le programme *Plantons l'arbre champêtre* a permis pendant 5 ans de constituer un observatoire précis de ce qui se plante en France, dans le cadre de ce partenariat. Cependant, il serait intéressant de recenser tout ce qui se plante en France hors cadre de ce partenariat. C'est ce qu'a mis en place tout récemment le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Mais cette proposition, reste difficile à mettre en place car les informations demandées, si elles ne sont pas conditionnées par une convention et un financement, demandent trop de temps de relance. En effet, il y a quelques années le recensement du volume de plants réalisé chaque année par toutes les structures a demandé 15 jours à la salariée de l'Afac-A. Cette enquête pourrait, cependant, faire l'objet d'un programme de recherche pour la nouvelle structure.
- A ce titre, Philippe Balny distingue deux types d'actions, dont une seule reviendrait à l'Afac-A :
 - 1^{ère} action : observation des territoires et de son évolution (selon lui, l'Afac-A est déchargée de ce type de mission qui revient plutôt à l'IGN)
 - 2^{ème} action : suivi de l'activité de l'association à mettre en valeur et à faire connaître (nombre d'arbres plantés, répartition des typologies de haies plantées, ...). Cette mission est celle de l'Afac-A. La remontée de ces données nationales permettra, ensuite, d'alerter l'Etat sur ce qui se passe dans les territoires français et sur les mesures à prendre en conséquence.

point n°3 : Echanges des bonnes pratiques et Formation

Remarques :

- Plusieurs rencontres nationales sont organisées chaque année, dont la dernière en date s'est tenue à Niort. Elle fût un véritable succès avec ses 300 participants issus d'un public très large.
- Les deux journées de présentation ont été des temps forts du dossier AAL.
- Finalement, ces journées d'échange sont ce qui caractérise l'Afac-A. Organiser davantage de rencontres rendrait le réseau Afac-A beaucoup plus vivant. Il faudra néanmoins porter attention aux contraintes géographiques et de déplacement qui sont parfois lourds pour un réseau dispersé dans toute la France.

Modifications :

la phrase : *Deux journées publiques autour de l'étude sur les végétaux d'origine locale à Lille en avril et à Nanterre en juin.*

a été modifiée par cette phrase : *Deux journées publiques autour de l'étude sur les végétaux d'origine locale :*

- à Lille en avril sur le comité de filière ligneux en partenariat avec l'ENRx et le CREN Poitou Charente
- à Nanterre en juin sur la restitution de l'étude « végétal local » organisée par la FCBN.

point n°4 : Participation aux réunions nationales**Remarques :**

- Quelques membres du groupe de travail sur la réglementation BCAE7 ont présenté lors de l'AG le contexte et les enjeux de cette nouvelle définition de la PAC, pour la haie. En effet, l'Afac-Agroforesteries et son réseau se sont mobilisés pour intégrer la haie dans le 1^{er} pilier de la PAC. Une contribution pour l'application de la BCAE7, sous forme d'un dossier de 11 pages, a été transmis au ministère de l'agriculture. Selon l'Afac-A, deux enjeux majeurs étaient à défendre dans cette nouvelle mesure :
 1. Donner une définition et une éligibilité de la haie : afin de considérer un maximum de surface à intégrer. Considérer très largement la surface haie pour ne pas laisser de portions non-identifiées car « les ronces sont le berceau des chênes ».
 2. Donner de la souplesse à la réglementation afin offrir à l'agriculteur la possibilité de faire des arrachages ou des déplacements de haies tout en faisant des compensations sur son exploitation.

La suite à donner à ce dossier consistera à recueillir les retours du terrain, selon l'interprétation et l'application des règles établies, sous forme d'un référentiel photographique. Cela permettra d'ajuster définitivement ce dossier pour la PAC de 2015-2020.

- Philippe Balny souligne que ce dossier est un excellent travail qui a retenu l'attention du ministère de l'agriculture. Ce type de démarche portée par l'Afac-A permet d'obtenir des ajustements indispensables aux règles édictées par l'Etat.
- Le cas de ce dossier démontre que la veille réglementaire devra faire partie des objectifs de la nouvelle structure.

point n°5 : Lobbying et groupes de travail**Modifications :**

Le mot : *CGAEEER*

a été remplacé par : *CGAAER*

La phrase : *Les structures locales Mission bocage, Prom'Haie Poitou-Charente et Mission Haie Auvergne ont été auditées sur leur terrain par les trois IG.*

a été modifiée par cette phrase : *Les structures locales Mission bocage, Prom'Haies Poitou-*

Charente et Mission Haie Auvergne, Coopérative Agricole des Fermiers de Loué, Arbres et Paysages 32, Bois Bocage Energie, ... ont été auditées sur leur terrain par les trois IG.

point n°6 : Recherche et développement

Remarques :

- Le dossier AAL :

Il est désormais possible de rentrer dans la marque « *végétal local* » à partir du site internet de la FCBN. De plus, après 3 ans de travail intense et partenarial, les outils pour se lancer dans la filière des *Arbres et arbustes d'origine locale*, sont téléchargeables, depuis fin février 2015, sur le site internet de l'Afac-A. Le 1^{er} juin, aura lieu le premier comité technique qui retiendra les candidats à la marque « *végétal local* ». La prochaine News Letter de l'Afac-A portera sur les enjeux de AAL. Enfin, une réflexion est en cours sur la façon d'intégrer et de soutenir la filière AAL dans le cadre du partenariat avec la Fondation Yves Rocher.

- L'étude AESN :

L'étude AESN a été réalisée avec trois structures en sous-traitance (Agrooof, Mission Bocage et SCIC Bois Bocage Energie) ainsi qu'une salariée de l'Afac-A (Amandine Calige).

La présentation de cette étude a suscité plusieurs commentaires à propos des 6 Agences de l'eau en France. Le travail à initier avec les agences de l'eau est intéressant pour l'Afac-A dans la mesure où il donne une dynamique cohérente à l'échelle régionale ou plus précisément celle d'un bassin. Le rôle à développer pour l'Afac-A serait celui de l'animation et de la sensibilisation à porter à l'échelle du bassin pour mobiliser l'ensemble des acteurs afin de ne pas se focaliser sur un seul bassin versant.

Philippe Balny souligne cependant, que le Ministère demande aux agences de l'eau de cibler quelques sites en particuliers. Il sera donc compliqué de lancer une dynamique à l'échelle du bassin.

Modifications :

La phrase : *« dans le cadre de l'étude « Végétaux d'origine locale », la partie « Arbres et arbustes locaux », en partenariat avec la FCBN et le réseau Plantes & Cité pour le MEDDE ;*

a été modifiée par cette phrase : *Participation à l'étude « végétal local », porté par la FCBN, portage de l'étude « arbres et arbustes d'origine locale », en partenariat avec la FCBN et le réseau Plante & Cité lancées par le MEDDE dans le cadre de la SNB.*

La phrase : *l'« Etude du potentiel de développement des systèmes **forestiers** sur le bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie », pour l'AESN.*

a été modifiée par cette phrase : *l'« Etude du potentiel de développement des systèmes **agroforestiers** sur le bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie », pour l'AESN.*

point n°7 : Recherche de mécénat.

Modifications :

Dans ce paragraphe : *La Commission mécénat s'est rendu à diverses réunions avec des entreprises mécènes potentiels. Des dossiers de demande ont été déposés auprès de 14 fondations. De cette recherche chronophage, un seul dossier a été sélectionné positivement par les mécènes privés : la Fondation Nature et Découverte a abondé l'étude AAL pour 3 000 euros, tandis que le MAAF y contribuait pour 5 000.*

a été enlevée la phrase suivante : *De cette recherche chronophage, un seul dossier a été sélectionné positivement par les mécènes privés : la Fondation Nature et Découverte a abondé l'étude AAL pour 3 000 euros, tandis que le MAAF y contribuait pour 5 000.*

point n°9 : Organisation interne

Remarques :

- Un séminaire des administrateurs s'est tenu en janvier 2015 à l'Ecocentre de Villarceaux. Ce type de rencontre est apparu comme un besoin indispensable pour la vie de l'association, elle sera à maintenir absolument par la suite.
- De plus, des commissions qui ne sont pas composées uniquement d'administrateurs mais aussi de membres du réseau sont nécessaires pour un avancement sain et efficace des missions de l'Afac-A.
- Enfin, il a été émis la nécessité d'avoir un lieu fixe qui permette d'avoir un cadre et une véritable équipe afin de structurer l'organisation de la nouvelle association.

point n°10 : Début du rapprochement Afac-Agroforesteries/AFAF

Remarques :

Olivier Clément a fait un point sur l'état d'avancement du rapprochement des deux associations.

- Réciproquement, l'Afac-Agroforesteries et l'AFAF sont d'accord pour dissoudre leur association et fonder une nouvelle structure.
- Un groupe de travail sera constitué dans chaque CA pour suivre ce rapprochement.
- Le 13 mai 2015, aura lieu une réunion entre ces deux groupes de travail, invités au ministère de l'agriculture.
- L'AFAF a déposé un dossier ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole) dont le programme d'activité va devenir le cadre du rapprochement Afac-Agroforesteries/AFAF en vue de la création d'une nouvelle et unique structure nationale au 1^{er} janvier 2016. L'Afac-A sera impliquée dans la définition de ce dossier pour 2016-20. En 2015, il s'agira d'un programme de prestations de service à l'AFAF dont le devis doit être validé par l'AFAF avant la réunion du 13 mai 2015.
- La création d'une nouvelle structure nécessite l'écriture d'une convention politique pour 2015. Cette convention doit être discutée et validée par les deux CA le 13 mai 2015.
- La création d'un questionnaire envoyé aux adhérents pour savoir ce qu'ils attendent de cette nouvelle association est co-rédigé par les deux associations. Ce questionnaire doit être validé le 13 mai 2015.

Après cet état récapitulatif de l'avancement du rapprochement des deux associations, Yann Loppion a lu un discours sur le positionnement de l'AFAF en matière d'agroforesterie. Ont suivi quelques réactions dont voici les points principaux :

- Pour fonder une nouvelle association ensemble, il est nécessaire de dire ce qui nous rassemble mais aussi de comprendre nos dissemblances culturelles. Par exemple, l'Afac-A est fondée sur les échanges des bonnes pratiques et des expériences de terrain entre les membres du réseau pour établir un bien commun autour de l'arbre champêtre. L'AFAF est une association qui s'aventure là où il n'y a pas ou peu la présence de l'arbre champêtre ou de l'agroforesterie. L'Afac-A, elle, veut intéresser, à la fois, le ministère de l'agriculture et le ministère de l'environnement. Se retrouver dans ces deux ministères, simultanément, souligne son attachement à l'arbre pris sous toutes ses formes et pas seulement sous l'angle de l'agriculture et de la production.
- A ensuite été évoqué l'enjeu du choix du nom de la nouvelle structure qui sera loin d'être évidente. Lorsque l'Afac-Agroforesteries a changé de nom et a écarté le mot « haies » au profit du mot « agroforesteries », elle a perdu un certain nombre d'adhérents qui ne s'y retrouvaient plus. Il faudra expliquer ce que signifie le mot « agroforesteries ». Il faudra trouver avec l'AFAF la bonne appellation qui puisse réunir le plus de monde possible. Aujourd'hui, il n'existe pas encore de mot pour dire « l'arbre » sous toutes ses dimensions.
- L'AFAF fait de l'ingénierie de projet. Les membres de l'Afac-A ne s'y retrouvent pas, car l'approche n'est pas assez portée sur le terrain. L'Afac-A considère son réseau de structures de terrain comme un véritable laboratoire du savoir-faire sur l'arbre en milieu ouvert.
- Etre dans l'accompagnement et pas dans le transfert
- Il existe une grande différence de gouvernance et de pilotage entre les deux structures qu'il sera nécessaire d'aborder lors de ce rapprochement.
- Il a été souligné que le questionnaire aux adhérents est très important.

- Aujourd'hui, l'AFAF compte 7 salariés dont 5 en ETP.
- Et l'Afac-Agroforesteries compte pour l'année 2014 :

salariés de l'Afac-Agroforesteries - année 2014			
Nom-Prénom	mission	période	nature du contrat
Catherine Mayer	chargée de mission	janvier à juin	temps plein
Anne-Sophie Bruniau	AAL	janvier à octobre	temps partiel
Amandine Callige	AESN	Janvier à décembre	temps partiel
Paule Pointereau	FYR	septembre à décembre	temps partiel

personnels mis à disposition pour l'Afac-Agroforesteries- année 2014				
Nom-Prénom	structure	mission	période	nombre d'heures
Sophie Siteau	Prom'haies	comptabilité	janvier à juin	0
Marie-Hélène Berthoud	Bois Bocage Energie	comptabilité	juin à décembre	298,50
Thomas Drouet	Mission Bocage	communication	janvier à décembre	83,50

Modifications :

Le titre : *Début du rapprochement AF AF/AF AF*

a été modifié par : Début du rapprochement Afac-Agroforesteries/AF AF